

FICHE D'INSCRIPTION — SAISON 2024/2025

Pièces à joindre : – Certificat de santé avec attestation signée ou certificat médical
– 1 photo

ASSOCIATION Loi 1901



Photographie à
agrafer

Adhérent

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. fixe :
Tél. portable :
Mail :

Responsable du mineur

Responsable 1
Père Mère Tuteur légal
Nom :
Prénom :
Tél. portable :
Responsable 2 (si besoin)

Au-delà de 3 cours/semaine, SECTION ESPOIR ou PRÉ-PRO, nous contacter.

Cotisation annuelle

	TARIF A cours de 1h30	TARIF B cours de 1h15	TARIF C cours de 1h00	TARIF D cours de 0h50
1 cours/semaine N° cours :	330 €	285 €	260 €	240 €
	+	+	+	+
Option 2e cours/semaine N° cours :	135 €	125 €	120 €	115 €
	+	+	+	+
Option 3e cours/semaine N° cours :	110 €	100 €	90 €	80 €
	+	+	+	+
Option cotisation remboursable³	60 €	50 €	45 €	40 €

Nous acceptons : Chéquier Jeunes01 – Carte Pass'régiion – Pass'Sport

Cotisation	+	Adhésion et assurance 30€	+	Remise enfant ¹ - 10€	+	Remise famille ² - 10€	+	Remise fidélité ⁴ - 10€	=	Total €
------------	---	------------------------------	---	-------------------------------------	---	--------------------------------------	---	---------------------------------------	---	------------

Paiement par :
Chèque à l'ordre de
Carnavalé
Espèces
Autre :

¹ Moins de 12 ans au 31/12/2024 - ² A partir de 2 adhérents d'une même famille - ³ Remboursable par trimestre, voir conditions dans le règlement complet disponible sur www.carnavale.org - ⁴ A partir de la 2ème année consécutive.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- ❶ **Cours et vacances scolaires** : Les cours débutent le lundi 9 septembre 2024 et se terminent le 28 juin 2025. Les cours sont dispensés hors vacances scolaires, sauf impératifs d'organisation.
- ❷ **Remboursement** : Chaque adhérent bénéficie d'un cours d'essai dans chaque activité, quelle que soit la date de son inscription. À l'issue de ce cours d'essai, et avant le cours suivant, il peut demander le remboursement de son activité.
- ❸ **Annulation et suppression des cours — Modifications de planning** : Une activité peut être supprimée par l'association jusqu'au 31 octobre 2024. Un cours peut être annulé pour effectif insuffisant, absence de professeur, indisponibilité de salle ou toutes autres raisons organisationnelles.
- ❹ **Respect des locaux** : Les salles utilisées par *Carnavalé* sont soumises à des règles strictes que vous vous engagez à respecter, notamment : interdiction de manger ou de boire, respect des locaux et du matériel mis à disposition. Port obligatoire de chaussures de rechange dédiées aux cours en salle.
- ❺ **Sécurité — Accidents — Consignes pour les élèves mineurs** : Les responsables des élèves mineurs ont l'obligation de les accompagner jusqu'à la salle et de veiller à leur préparation vestimentaire, puis de venir les chercher à la porte de la salle à l'heure spécifiée. En cas d'absence ou de retard du professeur, l'élève mineur reste sous la responsabilité de son accompagnateur. En dehors des heures de cours, ni *Carnavalé* ni le professeur ne sont responsables de l'élève. Il est formellement interdit d'entrer dans la salle en dehors des horaires prévus et sans la présence d'un professeur. Les accompagnateurs ne rentrent dans la salle qu'avec l'autorisation du professeur et sans chaussures.

Je soussignée (adulte adhérent ou représentant légal) :

☑ Règlement intérieur

Je certifie avoir pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur ci-contre et de [sa version intégrale disponible sur www.carnavale.org](http://www.carnavale.org) J'accepte les conditions relatives à l'inscription.

☑ Droit à l'image

J'autorise *Carnavalé* à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités à des fins d'information, d'animation et de promotion de l'association.

☑ Aptitude physique

Je déclare avoir répondu NON à toutes les questions du certificat de santé et avoir remis l'attestation «Santé» ou être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de mes activités pour la saison en cours. Je m'engage à le remettre à *Carnavalé* au plus tard au début du 1er cours et dans tous les cas à la demande du président de l'association.

Fait à _____ le _____
Signature précédée de la mention «lu et approuvé» :